

Candidatures élection au Comité Directeur  
Ligue Régionale Normandie de Basketball  
**Mandat 2026-2028**

## Rappel des dispositions électorales

Une Commission Electorale composée de :

**- Monsieur Serge LEBRIS, en qualité de Responsable de la Commission Electorale**

- Rôle et décision de la Commission Electorale :
  - Validation de la conformité des candidatures,
  - Validation de la liste des clubs, des voix et des votants (calcul des voix : nombre de licenciés au 31 mars 2026),
  - Décision prise à l'unanimité,
  - Réalisation et diffusion des P.V. de la Commission Electorale.
- Calendrier :
  - Appel à candidature : **21 mai 2026**
  - Clôture des candidatures : **le 28 mai 2026** (lettre recommandée avec accusé de réception -cachet de la Poste faisant foi),
  - Diffusion des candidatures et convocation à l'Assemblée Générale Elective **le 12 juin 2026**
- Les candidats devront :
  - Respecter l'article 11 des statuts de la Ligue Normandie Basketball,

Rappel de l'article 11 des statuts de la Ligue Normandie Basketball

- « Est éligible au Comité Directeur toute personne majeure jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six mois, à la date de l'élection, au sein d'un des départements du ressort de la Ligue Régionale.
- Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.
- Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :
  - la fonction de Conseiller Technique Sportif,
  - toute appartenance au personnel salarié de la structure.
- Ne peuvent être élus au Comité Directeur :
  - les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
  - les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
  - les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire. »

- Remplir une fiche « acte de candidature » sur laquelle seront communiquées des informations sur leur identité, leur photo, leur parcours basket-ball ainsi qu'un espace de libre expression. Cette fiche tiendra sur une feuille A4 recto/verso,
- Expédier leur acte de candidature en lettre recommandée avec accusé de réception à **Monsieur le Président de la Commission Électorale- LIGUE NORMANDIE BASKETBALL – 10 rue Alexander Fleming – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR.**

- Le Bureau de vote sera composé des membres de la Commission Electorale qui pourront être assistés par des assesseurs désignés par les Comités Directeurs départementaux.
- La Commission Electorale présentera lors de l'AG Ordinaire les procédures de vote et annoncera les résultats des votes.

Nous devons élire ce 27 juin 2026 :

- 4 femmes pour compléter le collège féminin
- 1 personne (homme ou femme) pour représenter le CD61 (Licencié du CD61 obligatoirement – peut être également élue au conseil féminin)
- 3 personnes (homme ou femme) en remplacement d'un membre sortant

